



A l'attention de M. Laurent Favre  
Conseiller d'Etat en charge du DDTE  
Château  
Rue de la Collégiale 12  
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 8 avril 2021

## LETTRÉ OUVERTE

### **Pour un entretien des milieux naturels le long des cours d'eau adapté aux aspects liés à la conservation de la biodiversité, à l'exemple de l'entretien différencié pratiqué depuis peu sur les talus routiers**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Alors que le Canton a réalisé des travaux de grande envergure pour revitaliser le Seyon aux Prés Maréchaux il y a quelques années, nous sommes au regret de constater que d'autres tronçons sont entretenus comme de simples canalisations. En effet, les travaux effectués en février 2021 dans le secteur de la STEP du Val-de-Ruz (« Les Quarres ») ont suscité une vive incompréhension, en raison de l'ampleur des travaux et de leur caractère inadéquat pour un objet inscrit à l'ICOP et comme zone à protéger communale (ZP2).

En parcourant le secteur concerné par cet entretien, nous avons pu constater l'ampleur des coupes réalisées. La quantité de bois coupé dépasse très largement les limites fixées par les prescriptions cantonales<sup>1</sup>. Bruants jaunes et autres espèces des haies auront du mal à nicher pendant cette saison et les suivantes.

En rive gauche, seuls des arbres et arbustes isolés ont été maintenus par endroits. Un effet d'ombrage suffisant pour la faune piscicole, pourtant activement recherché sur le tronçon revitalisé des Prés Maréchaux, n'est dès lors plus garanti. Les faibles débits cumulés aux températures caniculaires de ces derniers étés devraient toutefois nous inviter à préserver la végétation sur les rives bien exposées. En outre, n'oublions pas que les arbres apportent une quantité de nourriture non négligeable (insectes, feuilles, etc.) à la faune aquatique. Les branches qui tombent dans la rivière offrent aussi à cette dernière des caches indispensables en l'absence de gros blocs dans le lit.

Evidemment, nous sommes favorables à un entretien sur certains secteurs envahis par les saules afin de rétablir une diversité d'espèces et un minimum de lumière. Un couloir de saules recouvrant totalement la rivière est aussi néfaste qu'une absence totale d'ombre. Toutefois, les arbustes élagués à mi-branche de chaque côté repousseront de manière déséquilibrée. Cette coupe homogène et non sélective ne favorisera malheureusement pas la diversité en espèces. Ce mode d'entretien va à l'encontre du rôle de réservoir et de corridor écologiques joué par le Seyon dans le cadre du réseau écologique du Val-de-Ruz.

<sup>1</sup> <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/pdf/461106.pdf>



Au niveau du sol, tout a été nettoyé, y compris dans la bordure tampon qui devrait rester végétalisée ; la terre a été raclée, le bois mort retiré et quelques souches ont été arrachées. Là encore, de nombreuses espèces présentes sur le site tels que micromammifères, lézards vivipares ou troglodytes mignons ont perdu leur habitat.

Enfin, le secteur héberge également une colonie importante de batraciens, encore en hibernation au moment des travaux. La circulation des machines et le terrain égalisé à la pelle rétro ont certainement nui à ces organismes menacés et protégés au niveau fédéral pour lesquels, rappelons-le, des citoyens installent chaque année des barrières et organisent la traversée de la route vers l'étang de la STEP.

Le caractère intensif des travaux a été justifié par l'urgence d'entretenir un secteur où le Seyon a débordé fin janvier 2021. Toutefois, nous déplorons qu'un délai si court ait été appliqué en réponse à une crue ayant un temps de retour de 5 ans. De plus, un entretien diversifié et plus respectueux de la nature aurait dû être garanti par des directives environnementales clairement définies. Nous rappelons que selon le plan régional d'évacuation des eaux du Val-de-Ruz (PREE) établi il y a plus de dix ans déjà, les cours d'eau de la vallée devraient être au bénéfice d'un plan d'entretien. Nous regrettons que ce dernier n'ait toujours pas été réalisé, malgré une séance conduite sur place en décembre 2013 et ayant conclu à la nécessité de sa réalisation rapide. Nous demandons qu'il soit formalisé par écrit en vue d'éventuelles nouvelles interventions. Nous nous tenons bien entendu à disposition pour apporter notre connaissance du milieu.

Nous estimons également que les équipes d'entretien doivent être spécifiquement préparées à l'entretien des milieux naturels le long des cours d'eau. Bien qu'elles aient été formées à l'entretien différencié des talus routiers et à la lutte contre les néophytes, la gestion des milieux aquatiques constitue un domaine de compétence spécifique. Une collaboration plus étroite entre le SPCH et le SFFN, afin de pouvoir assurer un réel suivi environnemental, semblerait à ce titre bénéfique. L'équipe forestière du SFFN pourrait être impliquée dans ce type de travaux. Pour mémoire, le secteur de La Rincieure avait été entretenu précédemment sous la supervision du SFFN et toutes les associations nature avaient été satisfaites.

Nous vous remercions, Monsieur le Conseiller d'Etat, de l'attention portée à notre courrier et à nos demandes, et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Pour ECOFORUM  
**Aline Chapuis**, présidente  
[contact@ecoforum-ne.ch](mailto:contact@ecoforum-ne.ch)

Pour l'APSSA  
**Clémentine Jacquet**, présidente  
[info@apssa.ch](mailto:info@apssa.ch)

Pour SORBUS  
**Astrance Fenestraz**, présidente  
[info@sorbus-oiseaux.ch](mailto:info@sorbus-oiseaux.ch)

Pour Les Vert-e-s Neuchâtel  
**Christine Ammann Tschopp**, présidente  
[verts-ne@bluewin.ch](mailto:verts-ne@bluewin.ch)

Pour la FNPR  
**Damien Reichen**, président  
[dreichen@net2000.ch](mailto:dreichen@net2000.ch)

Pour Pro Natura Neuchâtel  
**Jennifer Iseli**, présidente  
[pronatura-ne@pronatura.ch](mailto:pronatura-ne@pronatura.ch)

Pour le WWF Neuchâtel  
**Lara Grandgirard**, présidente  
[info@wwf-ne.ch](mailto:info@wwf-ne.ch)

Pour Espace Abeilles  
**Laurence Schmid**, présidente  
[info@espaceabeilles.ch](mailto:info@espaceabeilles.ch)

Copie à : SPCH, SFFN, Arcinfo, RTN, Val-de-Ruz info



APSSA – 02.04.2021



SORBUS – 29.03.2021